

DAI 2021.2022.875

Veillez prendre note que les données contenues dans le document sous l'onglet 2 sont compilées à partir de 2019 et non avant, car les données ne sont pas disponibles.

- 1- Le nombre de demandes d'accès en service en santé mentale annuellement par région administrative entre 2002 et 2021.
 - a. Si possible, veuillez présenter les résultats par sexes
 - b. Si possible, veuillez présenter les résultats par catégorie d'âge

Nous vous invitons à consulter le document sous l'onglet 2. *La catégorie d'âge en fait partie.* Veuillez prendre note que nous n'avons pas les données représentées par sexe.

- 2- Le nombre de personnes ayant bénéficié de services santé mentale annuellement par région administrative entre 2002 et 2020, selon type de professionnel consulté (Travailleur social, médecin, IPS, etc.).
 - a. Si possible, veuillez présenter les résultats par sexes
 - b. Si possible, veuillez présenter les résultats par catégorie d'âge

Nous vous invitons à consulter le document sous l'onglet 2. *La catégorie d'âge en fait partie.* Veuillez prendre note que nous n'avons pas les données représentées par sexe.

3- Veuillez indiquer le temps d'attente moyen en nombre de jour pour l'obtention de service en santé mentale par CIUSS entre 2002 et 2021.

- a. Si possible veuillez classer les données par RLS (**Limites territoriales des réseaux locaux de santé**)

Voir le document sous l'onglet 2.

- 3- Veuillez indiquer le nombre de personnes distinctes inscrites sur une liste d'attente pour des services en santé mentale par CIUSS entre 2002 et 2021
 - a. Si possible, veuillez détailler par sexes
 - b. Si possible, veuillez détailler par catégorie d'âge

Voir document sous l'onglet 2.

5- Les dépenses du système de santé destinées au traitement des cas en santé mentale par région et/ou par CIUSS entre 2002 et 2021

Le Ministère ne détient pas les documents qui répondent exactement à cette question. Cependant le tableau sous l'onglet 3 pourrait répondre en partie à la question, *il présente toutes les dépenses du réseau de la santé et des services sociaux pour le secteur de la santé mentale en 2020-2021.*

6- Le nombre de demandes d'accès en service destinées au traitement des troubles dépressifs annuellement par région administrative entre 2002 et 2021.

- a. Si possible, veuillez détailler par sexes
- b. Si possible, veuillez détailler par catégorie d'âge

Le Ministère ne détient pas les informations demandées.

7- Le nombre de demandes d'accès en service pour traiter des troubles anxieux annuellement par région administrative entre 2002 et 2021.

- a. Si possible, veuillez détailler par sexes
- b. Si possible, veuillez détailler par catégorie d'âge

Le Ministère ne détient pas les informations demandées.

8- Les critères sociaux et/ou médicaux pour poser une demande d'accès aux services en santé mentale et les critères de priorisation pour l'accès aux services.

Aucun critère d'accès n'est présenté dans ce cadre. Les critères sont sous la responsabilité des établissements, nous vous invitons à les contacter.